

PROJET DE SITE CLASSE

« Ménars et le val amont de Blois »



Session de formation des commissaires-enquêteurs

29 septembre 2014



Analyse paysagère du site

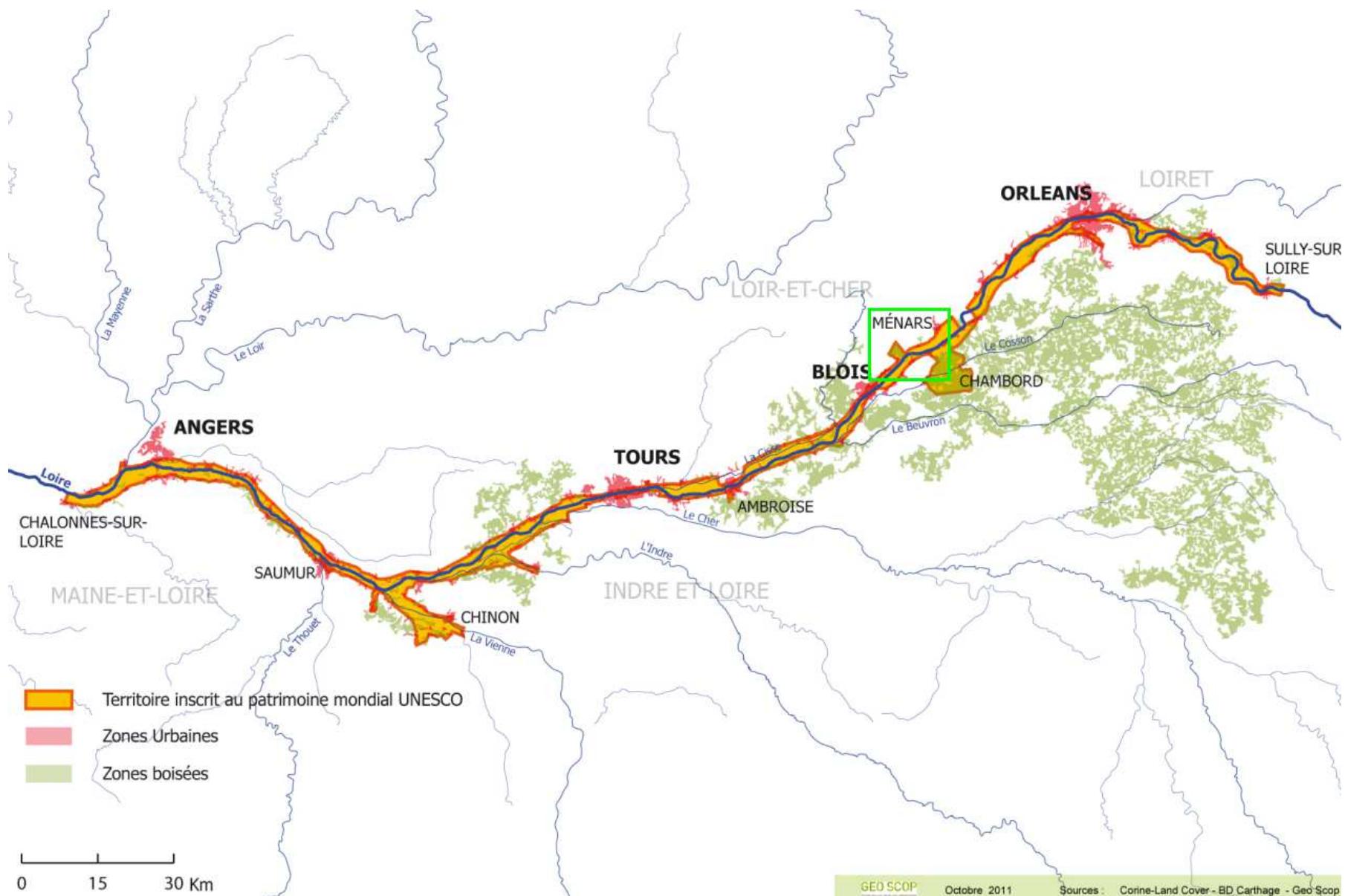
Un ensemble remarquable d'éléments paysagers archétypiques du Val de Loire, illustration de la Valeur Universelle Exceptionnelle consacrée par l' UNESCO

Les éléments paysagers les plus caractéristiques de la « valeur universelle exceptionnelle » du périmètre UNESCO sont présents dans le site :

- une topographie claire et lisible, qui révèle une organisation typique de l'espace entre plaine alluviale, coteaux et rebord de plateau ;
- un château classique adossé au coteau, tourné vers le fleuve, héritier des aménagements architecturaux et paysagers nés dans le Val de Loire ;
- une alternance franche de villages et de coupures agricoles ou boisées, qui préserve la diversité des paysages perçus;
- une succession de ports, dont le plus important, Saint-Dyé sur Loire, fut le port de Chambord ;
- une agriculture diversifiée (grandes cultures, maraîchage, vigne et prairies pâturées), offrant un paysage jardiné ;
- des ouvrages de protection contre les crues qui témoignent, par leur diversité, des efforts multiséculaires des habitants du Val de Loire pour maîtriser le fleuve ;
- un patrimoine bâti vernaculaire particulièrement riche, incluant les nombreux murs longeant les routes ou la Loire.
- un ensemble de vues et de perspectives remarquables sur le fleuve, les coteaux et le domaine de Ménars.

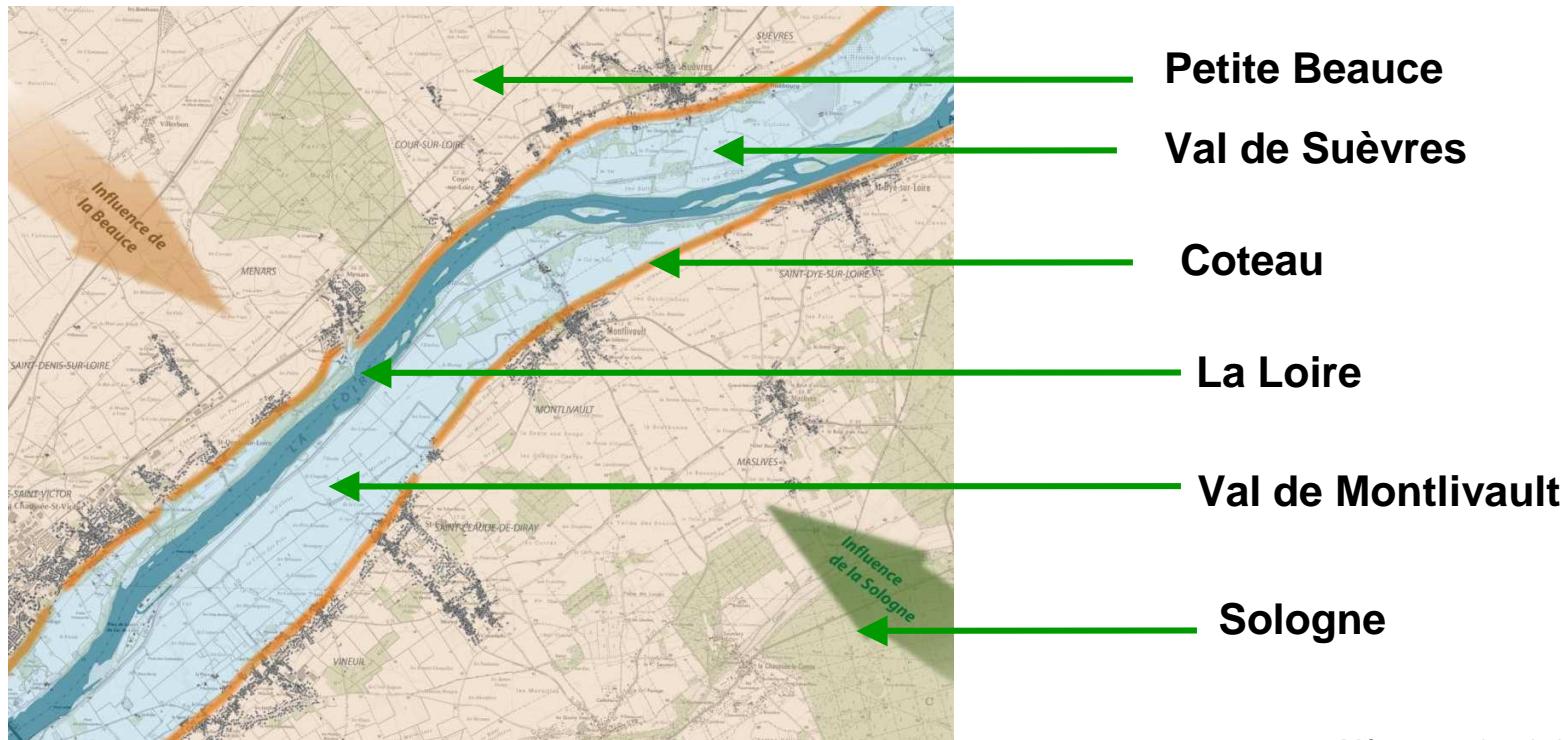
Une composition paysagère harmonieuse et lisible, structurée par des lignes de force horizontales, offrant des vues et des perspectives remarquables

Localisation



Une topographie simple et lisible : la Loire, le val et les coteaux

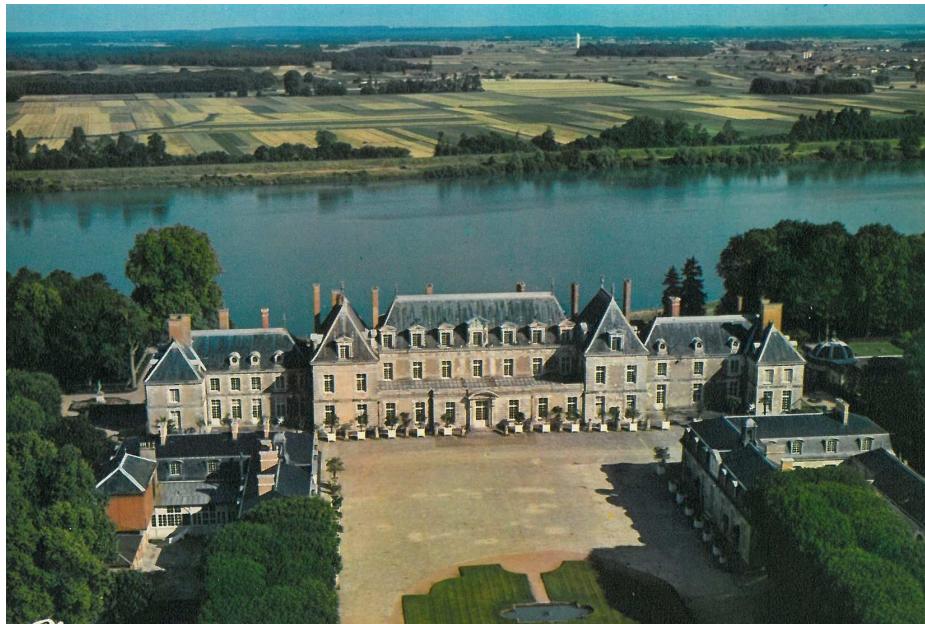
A l'amont de Blois, deux lignes de coteaux parallèles délimitent un tronçon de vallée quasi rectiligne de plus de 15 km, dans lequel la Loire longe successivement les deux coteaux, délimitant les vals de Suèvres et de Montlivault



Ménars vu depuis le Val de Montlivault



Ménars: un château et son parc face à la Loire



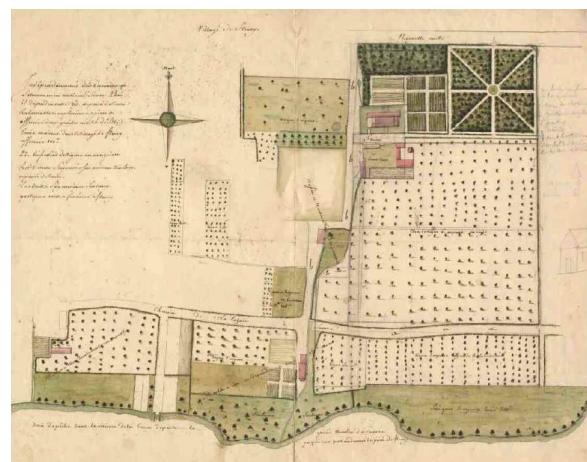
Un château de style classique, mais héritier des principes nés à la Renaissance.



Ménars : un domaine qui a rayonné sur un vaste territoire

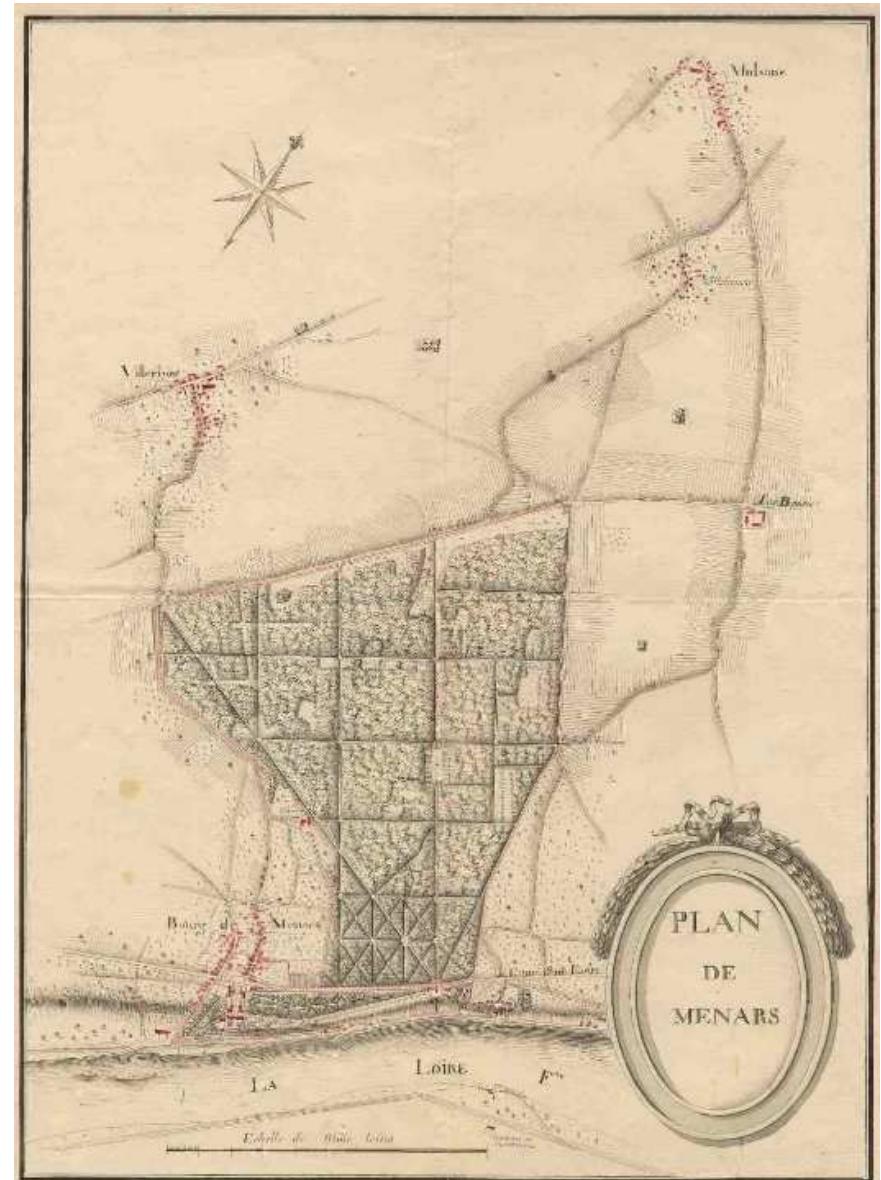
Repères historiques :

- construction démarrée en 1645 par Guillaume Charron, trésorier général des guerres de Louis XIII.
- vicomté en 1654, marquisat en 1676, les terres s'étendent alors jusqu'à Maves, Mulsans, Villexanton et Mer sur la rive droite, jusqu'à Nozieux et Saint Claude de Diray sur la rive gauche.
- 1760-1781 : propriété de Mme de Pompadour puis de son frère Marigny, directeur général des bâtiments du roi. Nombreux aménagements à l'intérieur et à l'extérieur du domaine (dont la ferme de Fleury à Suèvres). Réalisations d'architectes de renom (Soufflot, Gabriel, Adam le Jeune, Boudard).
- domaine scindé par la route royale d'Orléans à Blois (fin 18^e), puis par la voie ferrée Orléans-Blois en 1843.



Plan de la ferme de Fleury à Suèvres

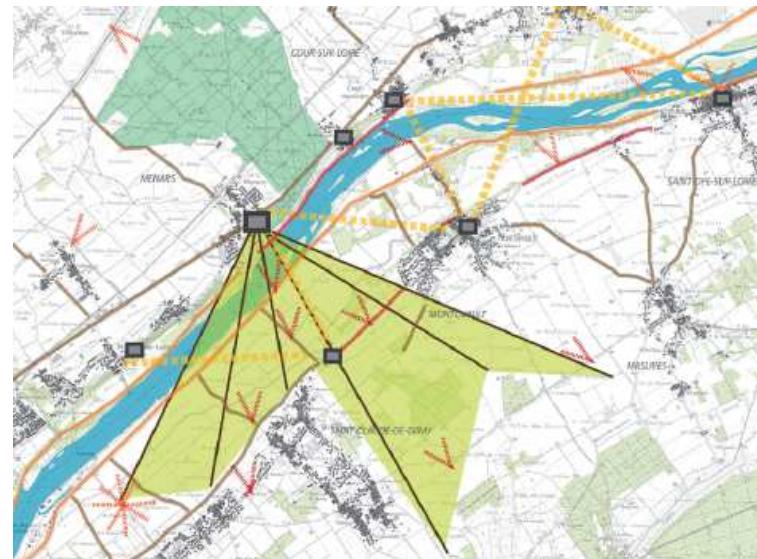
Plan du domaine à la fin du 18^e



Ménars : un repère dans le paysage du val

Le château est tourné vers le val. Sa visibilité s'étend très loin dans le val agricole et sur le plateau

« En quelque temps qu'il fasse, on peut des fenêtres du château, promener son esprit et ses yeux sur l'eau et dans la campagne, dans une grande étendue de pays où il y a toujours sujet de se divertir» Félibien, historiographe des bâtiments du roi, 1681



Aire de perception visuelle du château



Un repère à l'échelle du val (vue depuis St Claude de Diray)

Ménars : un domaine adossé à un vaste parc forestier clos de murs

Le « Grand Parc », au nord de la RD 2152, est un vaste domaine boisé ceinturé par un mur de 9 km



Extrait de la carte de la route d'Orléans à Blois (fin 18^e) – archives départementale

Une structure urbaine préservée : les villages sur les coteaux

Les villages sont positionnés sur les coteaux, à l'abri du risque d'inondation, soit en front de Loire, soit en retrait du val agricole. Les zones boisées ou cultivées qui les encadrent préservent la lisibilité de leur silhouette.

Montlivault



Cour sur Loire



Le patrimoine fluvial lié à la navigation



-**Saint-Dyé sur Loire.** Ancien port de Chambord, sa configuration actuelle correspond aux aménagements réalisés au 19ème siècle



-**Montlivault.** Rampe autrefois utilisée par un bac qui reliait Montlivault à Cour sur Loire

Les paysages jardinés du val et des coteaux

Un paysage agricole typique du Val de Loire, maintenu à la proximité immédiate de Blois



Prairie pâturée dans le val de Suèvres

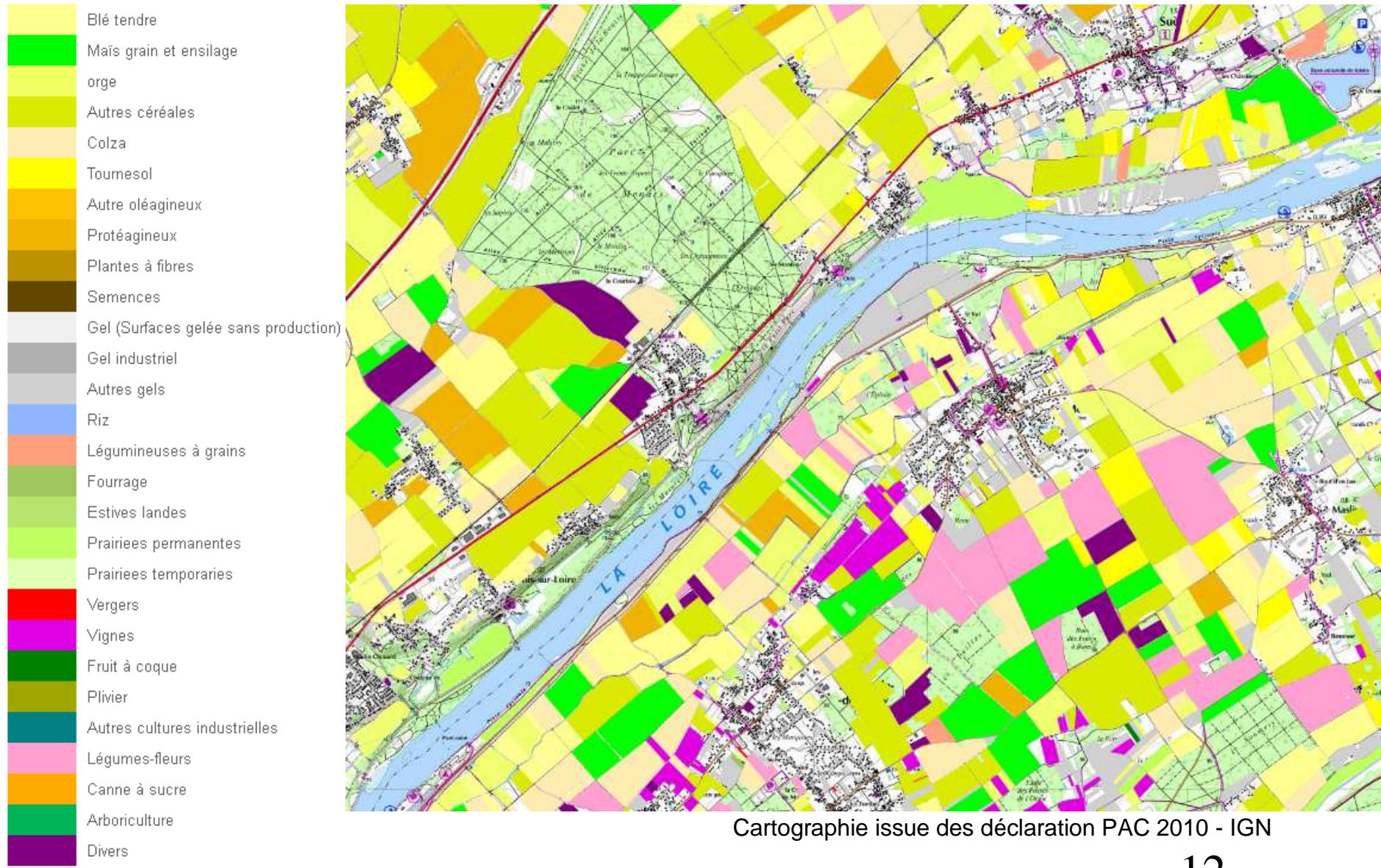


Le maraîchage en pied de coteau dans le val de Montlivault



La vigne sur le coteau de vineuil

Les paysages jardinés du val et des coteaux



Les ouvrages de protection contre les crues

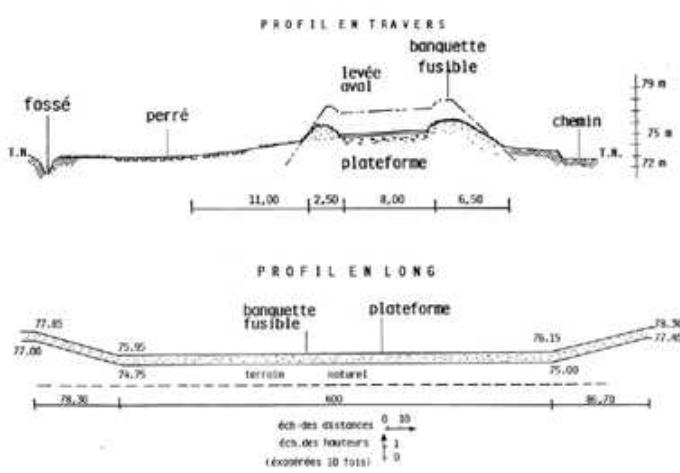
Le périmètre proposé au classement compte 15 km de levées. L'imposante levée de la rive gauche est mise en valeur par l'ouverture visuelle du val de Montlivault. Elle inclut un ouvrage remarquable : **le déversoir de Montlivault** aménagé en 1890.



Levée à Vineuil



Levée à Suèvres



Déversoir de Montlivault



Le patrimoine bâti vernaculaire

Des matériaux de construction locaux (excepté l'ardoise amenée par la Loire) assurent **l'homogénéité visuelle d'un patrimoine bâti diversifié** (fermes, maisons de mariniers, maisons de bourg, demeures bourgeoises et aristocratiques...). On note tout particulièrement la présence de nombreux murs de pierre très bien préservés.



Nozieux



Sèvres



Hameau de La Rue à Cour sur Loire

Des vues et des perspectives emblématiques

Les éléments patrimoniaux qui composent le site de Ménars s'insèrent dans une composition paysagère structurée par **des lignes de force horizontales**



Parc du château de Ménars



La levée et le viaduc de Vineuil

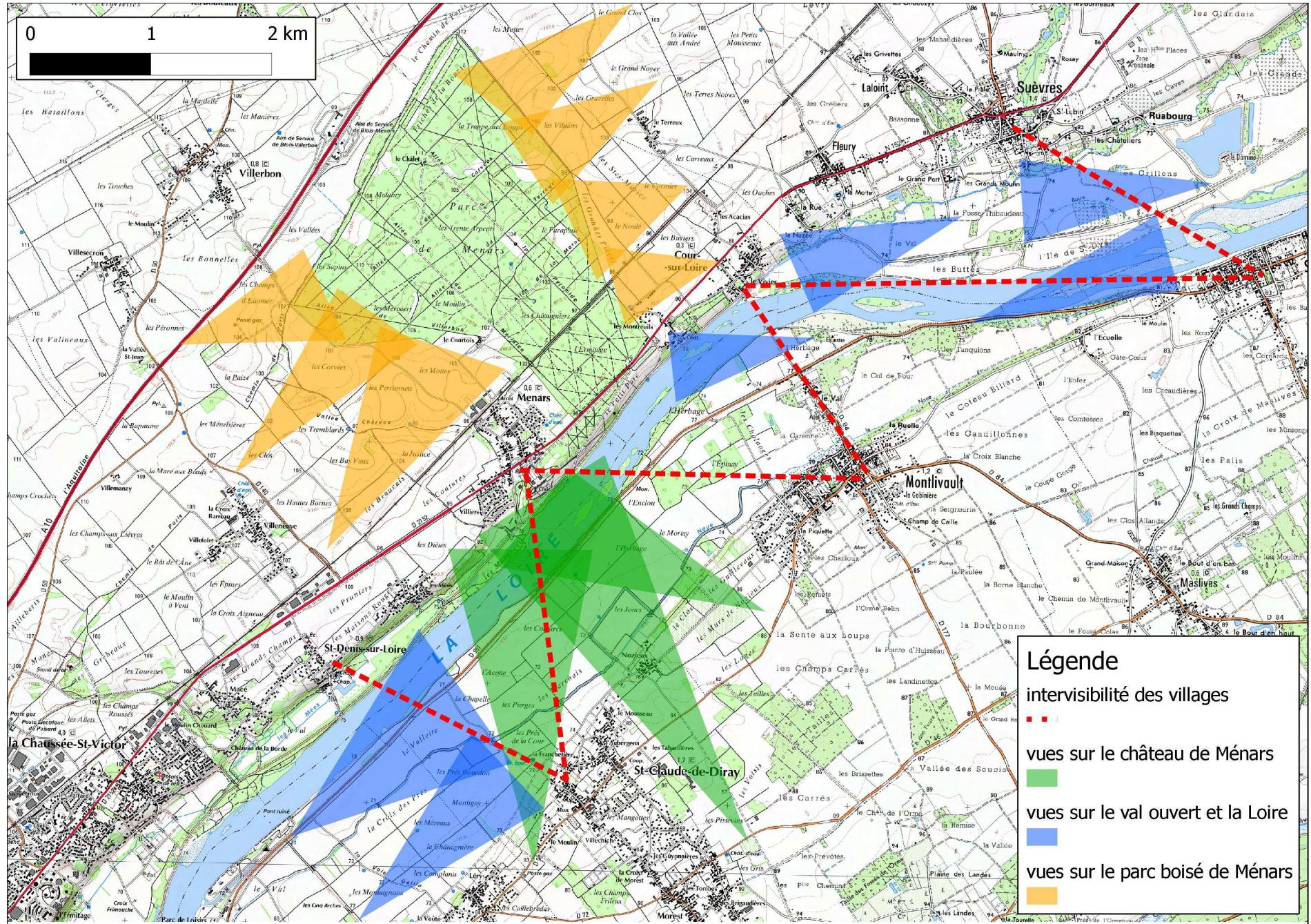


Cour sur Loire



Saint-Dyé sur Loire

Les vues majeures à préserver



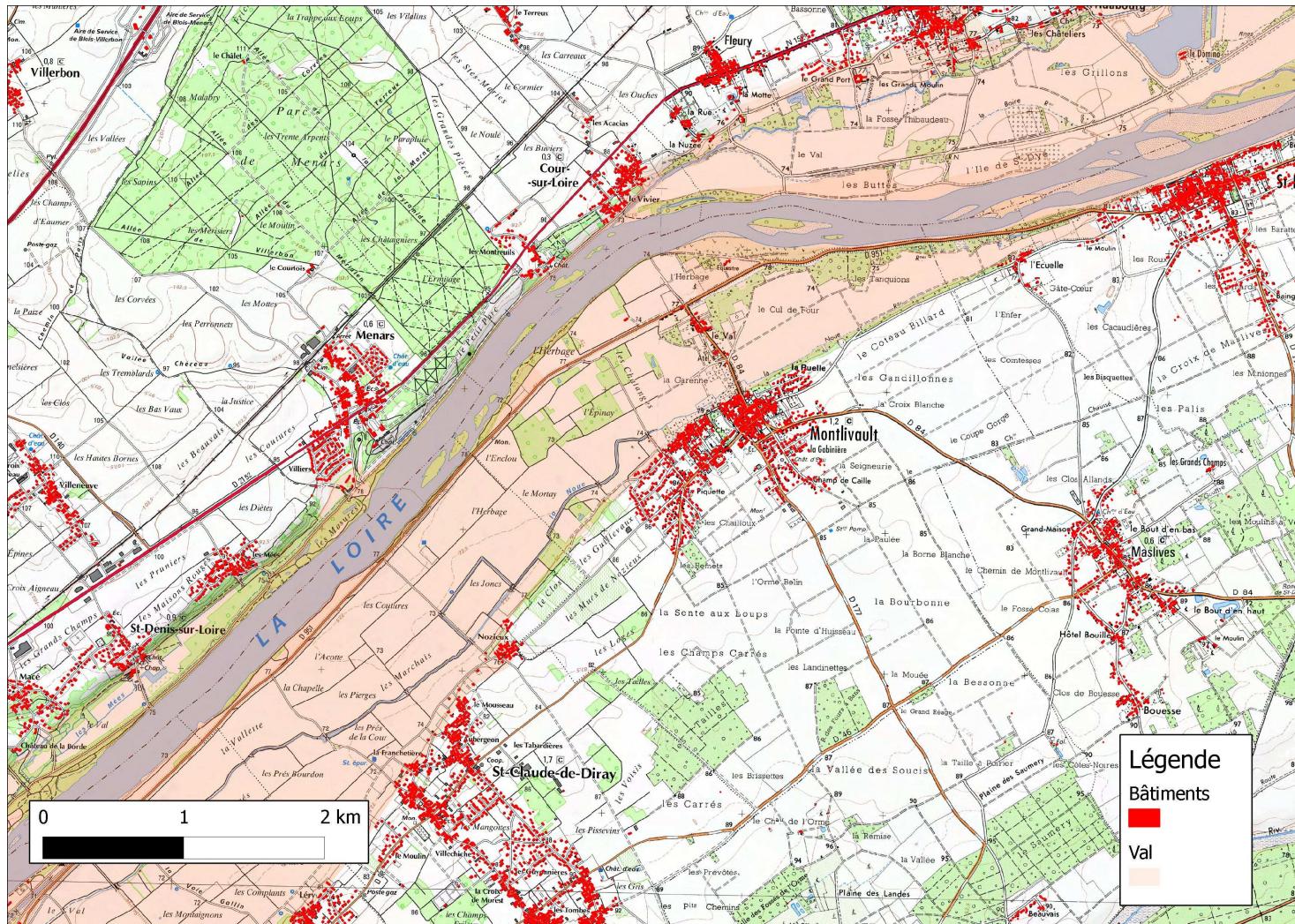
Un écrin paysager relativement préservé

Malgré la proximité de l'agglomération blésoise, les grandes structures paysagères du site ont été relativement préservés :

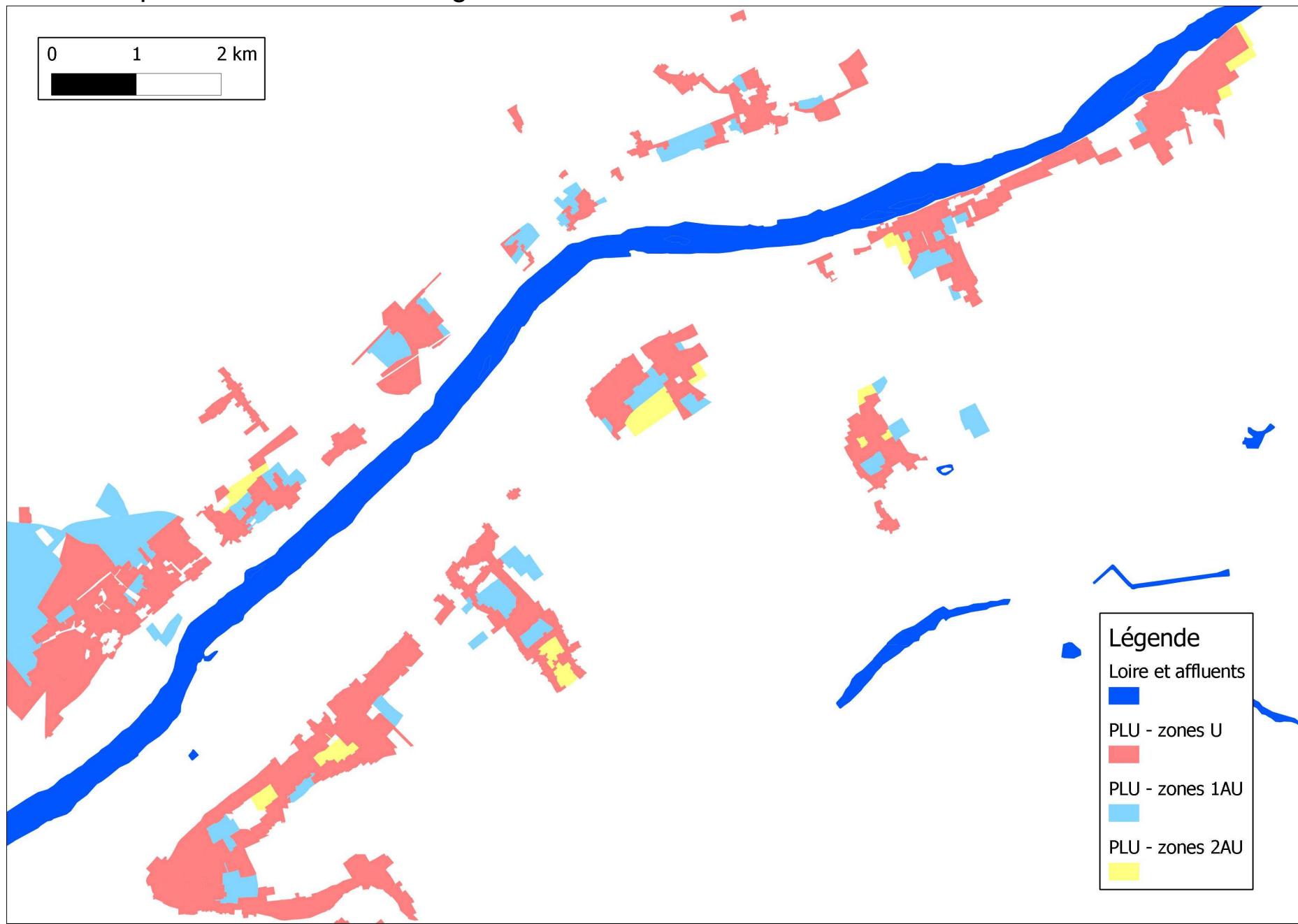
- alternance de zones bâties et d'espaces agricoles ou naturels (coupures vertes)

- maintien d'un petit parcellaire agricole aux cultures spécifiques (vigne, maraîchage)

Plusieurs coupures vertes subsistent entre les villages, mais elles restent menacées par le mitage et l'étalement urbain.



Des coupures d'urbanisation fragiles



Les menaces et les risques d'atteintes aux qualités paysagères du site

- Les extensions urbaines non-maîtrisées

- suppression des coupures vertes par l'urbanisation linéaire
- mise en œuvre de formes urbaines sans référence à l'urbanisme vernaculaire

- La fermeture des perspectives visuelles par le développement des boisements dans le val

- boisements fermant les vues dans le val agricole (bois d'acacias, peupleraies...)

Développement de la végétation au bord de la Loire (ripisylve)

Justification du périmètre : les éléments paysagers à protéger

- Le cœur patrimonial du site constitué par **le domaine de Ménars**, incluant un parc boisé de 470 ha au nord de la RD 2152, ainsi que l'aire de perception visuelle du monument depuis la rive gauche du fleuve (plaine agricole et rebord du plateau).
- **Les fronts bâtis des villages en bord de Loire** (Cour sur Loire et Saint Dyé sur Loire), ainsi que les hameaux de Nozieux (Saint Claude de Diray) et de la Rue (Suèvres), dont les qualités patrimoniales et la situation dans le site justifient une attention particulière.
- Les vues lointaines entre les villages de coteau** (même s'ils ne sont pas eux-mêmes inclus dans le site classé)
- Les vues et perspectives remarquables** vers le château, les villages de coteau, la Loire, le val agricole, les ports et les fronts bâtis
- **Les coteaux boisés ou cultivés** en tant que coupures vertes , prolongées sur le plateau agricole par des espaces de respiration paysagère entre les ensembles bâtis.
- La Loire et le val inondable**, dont l'ouverture visuelle doit être préservée.
- Les paysages agricoles caractéristiques** du Val de Loire (vigne, maraîchage, prairies pâturées dans le Val...).
- Les ouvrages fluviaux et portuaires** liés à la navigation sur la Loire : : quais, cales, rampes, conduits...
- **Les ouvrages de protection contre les crues** (levées et déversoir de Montlivaut), qui jouent un rôle majeur dans la perception du val, en structurant les paysages du val par leur lignes horizontales, et en offrant des vues remarquables sur le site.

Principes généraux retenus pour la délimitation du périmètre

→ Fixer la limite aval du site sur l'ancien viaduc ferroviaire, du coteau de Vineuil à celui de Saint Denis sur Loire, qui matérialisera une « porte d'entrée » dans le site

→ Fixer la limite amont du site entre Saint Dyé et Suèvres, pour ne pas inclure des portions du val altérées par les carrières (rive droite) et par le mitage urbain du coteau (rive gauche)

→ Couvrir l'ensemble des parties non-urbanisées du val inondable et des coteaux

→ Prolonger le périmètre sur plusieurs portions du plateau agricole sur les deux rives, pour maintenir des espaces de respiration paysagère entre les zones bâties et pour préserver les aires de perception visuelle du domaine de Ménars (vue sur l'enceinte du parc boisé sur la rive droite, vue sur le château depuis la rive gauche)

→ Eviter les zones urbanisées à l'exception de quelques secteurs à forte valeur patrimoniale et paysagère (hameaux de Nozieux et de La Rue)

→ Eviter la superposition du site classé et des périmètres de protection de MH (→ détourage des périmètres MH)

Projet de périmètre (provisoire)

